

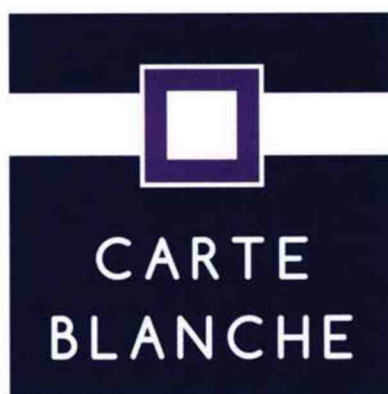


# CARTE BLANCHE FAIT ÉVOLUER LA CONVENTION DE SON RÉSEAU AUDIO

Les conventions existantes feront l'objet d'un avenant et **un nouvel appel d'offres sera organisé dès la fin de l'année.**

A l'issue de discussions avec le Synea (Syndicat national des entreprises de l'audition) et le Synam (Syndicat national des centres Audition Mutualiste), la plateforme a décidé de modifier la convention la liant aux centres partenaires. Elle prévoit d'apporter cinq principales évolutions :

- **une charte de bonnes pratiques** pour les centres et corners ;
- **"l'Offre Accès"** : l'audioprothésiste partenaire s'engage à remettre systématiquement un document d'information présentant, parmi ses gammes, une offre dont le prix ne devra pas excéder 790€ TTC. « *La présentation de cette offre n'est qu'une information délivrée et ne constitue pas une réponse au besoin de la totalité des patients* », précise [Carte Blanche](#) ;
- **des actions de prévention** : des informations pédagogiques sur la santé auditive devront être mises à disposition au sein du centre, sous forme de brochures, prospectus, affiches ou écran, disponibles en libre accès et de manière permanente ;
- **la mesure de la qualité de suivi** : [Carte Blanche](#) Partenaires sera destinataire de statistiques annuelles par centre et par enseigne sur la qualité de suivi du patient appareillé. Ces indicateurs de mesure sont en cours de définition conjointement



par la profession et la plateforme ;

- **suppression de la majoration tarifaire**, mise en avant des services supplémentaires auprès des bénéficiaires (accès PMR, réparation sur place ou sur rendez-vous, démarche qualité, prise de rendez-vous en ligne, proposition d'accessoires ou d'aides techniques, acceptation de la carte Vitale) via l'annuaire de géolocalisation, pour favoriser leur orientation selon leur besoin.

Dans le cadre de ces évolutions, le processus de conventionnement a été suspendu le 6 novembre 2017 et réouvrira du 27 novembre 2017 au 29 janvier 2018. Toute adhésion ultérieure sera possible à partir du 5 mars 2018. Le réseau étant ouvert, tous les audioprothésistes peuvent

se conventionner dès lors qu'ils s'engagent à respecter les critères qualité et tarifaires de la convention.

## L'UNSAF SE DIT "EXTRÊMEMENT RÉSERVÉ"

Le Syndicat national des audioprothésistes indique ne pas avoir voulu participer aux discussions et se montre critique quant aux évolutions annoncées. « *Ni l'Unsaf, ni le Collège national d'audioprothèse n'ont été parties prenantes des discussions avec [Carte Blanche](#). La lecture attentive du rapport de l'Igas montre qu'il existe de grandes réserves sur les réseaux de soins et nous appelions à revoir le modèle de ces dispositifs bien avant d'avoir eu cette confirmation. Déjà, il y a plus d'un an, nous réclamions leur évaluation par les pouvoirs publics, comme le prévoit la loi Le Roux, et avons depuis cette date cessé toute négociation avec les plateformes, plus encore depuis que le gouvernement a promis d'annuler le reste à charge en optique, audio et dentaire. En effet, cette promesse montre que les réseaux ne permettent pas d'améliorer l'accès à ces soins. Selon l'Igas, ils sont même susceptibles d'accroître les difficultés existantes !* », nous a expliqué son président Luis Godinho. Le syndicat, déjà très réservé sur le cahier des charges du dernier appel



**Luis Godinho est particulièrement hostile à ce qu'un réseau de soins participe à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques.**

à conventionnement, en mars, l'est toujours aujourd'hui, notamment sur le fait que la plateforme veuille participer à la rédaction d'une charte de bonnes pratiques. « *Je suis absolument opposé à ce que ce genre de charte soit rédigé par des intermédiaires ou des financeurs privés. N'importe quel syndicat de professionnels de santé médicaux ou paramédicaux serait estomaqué dans le même cas ! C'est à la profession d'élaborer une charte de bonnes pratiques, et nous avons déjà commencé avec la liste des 10 engagements que nous avons pris en 2016* », ajoute Luis Godinho. ■■■